

# PREMIX QSR POWDER BLEACH

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : PREMIX QSR POWDER BLEACH

Autres moyens d'identification

: Sans objet

Utilisation recommandée

: Intermédiaire

Restrictions d'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société : Kay Chemical Company

8300 Capital Drive

Greensboro, North Carolina USA 27409

1-800-529-5458

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-877-231-2615 (USA/Canada), 952-853-1713 (outside USA)

Date d'émission : 09/11/2017

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Classification SGH

Irritation occulaire

Toxicité systémique sur un organe cible précis -

exposition unique

: Catégorie 2A

: Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Prove

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Déclarations sur la sécurité

: Prévention:

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter

un médecin.

915023 1 / 8

## PREMIX QSR POWDER BLEACH

Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche. Garder sous clef.

Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination

des déchets agréée.

**Autres dangers** : Mélanger ce produit avec l'acide ou l'ammoniaque relâche le gaz de

chlore.

# SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange Mélange

**Nom Chimique** No. CAS Concentration (%)

497-19-8 30 - 60 carbonate de sodium 51580-86-0 Troclosène sodique, dihydrate 10 - 30

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

En cas de contact avec les

veux

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un

médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à Moyen d'extinction approprié

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

## PREMIX QSR POWDER BLEACH

oxydes de soufre Oxydes de phosphore

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

# SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

confinement et le nettoyage

Méthodes et matières pour le : Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés

pour l'élimination.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Mélanger ce produit avec l'acide ou l'ammoniaque

relâche le gaz de chlore.

Conditions de stockage sures : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients

étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 0°C à 50°C

# SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations Protection respiratoire

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux Mesures d'hygiène

consignes de sécurité. Se laver à fond la figure, les mains et la peau

## PREMIX QSR POWDER BLEACH

exposée après avoir manipulé.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : poudre

Couleur opaque, blanc

Odeur légère

рΗ 11.4, (1 %)

Point d'éclair Sans objet, N'entretient pas la combustion.

Seuil de l'odeur Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

 $: > 100 \, ^{\circ}\text{C}$ 

Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible : Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

: Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur

: Donnée non disponible

Densité de vapeur relative

: Donnée non disponible

Densité relative

: 1.1144

Solubilité dans l'eau

soluble

Solubilité dans d'autres solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

poids moléculaire : Donnée non disponible COV (composés organiques : Donnée non disponible

volatils)

# SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Mélanger ce produit avec l'acide ou l'ammoniaque relâche le gaz de

chlore.

Conditions à éviter Inconnu.

Produits incompatibles : Acides

## PREMIX QSR POWDER BLEACH

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation du

nez, de la gorge et des poumons.

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les Exposition chronique

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

**Toxicité** 

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 3,804 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible Effets sur la reproduction : Donnée non disponible Mutagénécité de la cellule : Donnée non disponible

germinale

## PREMIX QSR POWDER BLEACH

Tératogénicité : Donnée non disponible
STOT - exposition unique : Donnée non disponible
STOT - exposition répétée : Donnée non disponible
Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

**Composants** 

Toxicité cutanée aiguë : Troclosène sodique, dihydrate

DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

les autres invertébrés

aquatiques

. Donnee non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

**Composants** 

Toxicité pour les poissons : carbonate de sodium

96 h CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 300 mg/l

**Composants** 

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: carbonate de sodium

48 h CE50 Ceriodaphnia (puce d'eau): 213.5 mg/l

Troclosène sodique, dihydrate

48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 0.196 mg/l

### Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

#### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés

avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la

réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation

approuvée pour le traitement des déchets.

915023 6 / 8

## PREMIX QSR POWDER BLEACH

Considérations relatives à l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

# Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque aigu pour la santé

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux

exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

#### California Prop 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

#### Inventaire des États-Unis TSCA :

Dans l'inventaire TSCA

### Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

#### Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

#### Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

En conformité avec les inventaires

# Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

#### Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

#### Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

En conformité avec les inventaires

915023 7 / 8

## PREMIX QSR POWDER BLEACH

### Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

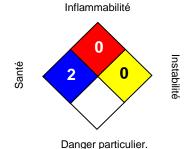
En conformité avec les inventaires

## Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

non établi(e)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### NFPA:



#### HMIS III:

SANTE	2
INFLAMMABILITE	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, \* = Chronique

Date d'émission : 09/11/2017

Version : 1.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

915023 8 / 8